



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

oeuvres universitaires

Question écrite n° 35392

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'augmentation du prix du ticket restaurants universitaires décidée lors du dernier conseil d'administration du Conseil national des œuvres universitaires et scolaires. Le syndicat UNEF étudiant regrette que cette décision intervienne contre l'avis unanime des étudiants étant donné leurs conditions de vie toujours plus difficiles. Face à cette mesure votée par les représentants des universités, le syndicat rappelle la nécessité d'une tarification sociale universitaire permettant l'accès au plus grand nombre. Il souhaite savoir si le Gouvernement compte procéder au gel du prix des tickets repas pour 2013-2014.

Texte de la réponse

Le prix du ticket-u est augmenté de 5 centimes d'euro à la rentrée 2013. Le prix du repas à tarif social passe donc de 3,10 € à 3,15 € pour l'année 2013-2014. L'augmentation de 5 centimes correspond à une hausse qui reste inférieure au coût de la vie. Elle prend en compte l'augmentation du coût des denrées alimentaires et des boissons ainsi que les hausses conséquentes recensées sur les fluides ; elle est indispensable au bon fonctionnement de la restauration universitaire qui subit tous les ans une augmentation des charges. Pour ce tarif, les étudiants peuvent accéder à un repas équilibré, composé d'un plat et de trois périphériques. Cette année, un étudiant qui prendra 160 repas en restaurant universitaire paiera au total 8 € de plus qu'en 2012-2013. La restauration universitaire poursuivra sa mission de service public et de santé publique tout en se diversifiant afin de proposer de nouvelles prestations adaptées aux attentes des étudiants.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (8^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35392

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 août 2013](#), page 8313

Réponse publiée au JO le : [22 octobre 2013](#), page 11103